

Lettre de Jean Monnet à Pierre Werner (Paris, 19 janvier 1972)

Légende: Le 19 janvier 1972, Jean Monnet, président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE), transmet à Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre des Finances du Luxembourg, une note du professeur Robert Triffin, spécialiste des questions monétaires auprès du CAEUE, au sujet de l'action européenne commune dans le domaine monétaire.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_pierre_werner_paris_19_janvier_1972-fr-c9ffe384-0e35-4783-b20e-7b9fa83e29b2.html

Date de dernière mise à jour: 15/11/2012

COMITÉ D'ACTION
POUR LES
ÉTATS-UNIS D'EUROPE

727 52-86
553 24-64

83, AVENUE FOCH, PARIS XVI^e

19 Janvier 1972

Mon cher Président,

Comme vous le savez, la Commission de la Communauté vient de saisir le Conseil de propositions qui visent à organiser un commencement d'action européenne commune dans le domaine monétaire.

Etant donné la très grande importance de cette question, j'ai demandé à ce sujet une note au Professeur Triffin pour les membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Je vous en fais parvenir le texte ci-joint.

Je vous prie de croire, mon cher Président, à mes sentiments bien cordialement dévoués.



Jean Monnet

Comme il avait été convenu lors de notre réunion à Bonn, j'en ai la copie si il vous était possible de relayer avec bien note sur le projet de création d'un comité de monnaie au cours de 1972.

Monsieur Pierre WERNER
Président du Gouvernement
GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG



NOTE AU COMITE D'ACTION POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE
Par le Professeur Robert Triffin

1. La Communauté se doit à elle-même et au monde de définir de toute urgence une organisation monétaire européenne capable de préserver son existence même et d'aider à la reconstruction d'un système monétaire mondial dont la négociation risque de s'étendre sur de longs mois, voire des années. L'accalmie actuelle doit inciter à l'action si l'on veut éviter de nouvelles catastrophes. Les Etats-Unis peuvent, à la rigueur, s'accommoder de la situation actuelle et attendre. La Communauté ne le peut pas. C'est ce qui fait l'importance des propositions que la Commission de la Communauté vient de transmettre au Conseil.
2. L'abolition des restrictions aux échanges au sein de la Communauté actuelle a eu des résultats dépassant toute espérance. Le volume du commerce des pays de la Communauté avec le reste du monde a presque triplé et plus que sextuplé entre eux. Le commerce entre pays de la Communauté constitue aujourd'hui près de 50 % de leur commerce total avec le monde. Cette proportion s'accroîtra encore avec l'accession proche de nouveaux membres, notamment de l'Angleterre. Les exportations de la Communauté vers les membres présumptifs d'une zone monétaire européenne sont estimées d'ores et déjà couvrir 70 à 75% de leur commerce global, soit près de 10 fois leurs exportations avec les Etats-Unis (7,5 % seulement) et 6 à 7 fois leurs exportations vers le continent américain tout entier (Etats-Unis, Canada et Amérique latine).
3. La préservation de ce commerce est gravement menacée par l'absence de tout moyen stable et convertible de règlements entre les pays participants. Les décisions du 18 décembre dernier élargissant en effet à 4,5 % la marge de fluctuation entre le dollar et chacune des monnaies de la Communauté. Ce régime est sans doute supportable, peut-être désirable, et en tout cas inévitable pour le moment, dans les règlements entre l'Europe et les pays d'une zone dollar présumptif (15 à 20 %, au maximum, des exportations totales de la Communauté). Mais si le dollar continuait – contre toute logique – à servir d'intermédiaire obligé pour les règlements intra-européens, les marges de fluctuations entre monnaies de la Communauté pourraient atteindre jusqu'à 9 % (la transformation du franc en mark, par exemple, comportant un risque de fluctuations de 4,5 % entre le franc et le dollar et de 4,5 % additionnels

entre le dollar et le mark). Des fluctuations de cette amplitude constitueraient une menace d'étranglement pour le développement et même le maintien du commerce intra-communautaire. Elles pourraient mettre en perte des milliers d'entreprises, et leur main-d'oeuvre au chômage. Elles équivaldraient au rétablissement de taxes à l'importation et de subsides aux exportations, provoquant inévitablement des représailles en chaîne et des pressions irrésistibles sur les gouvernements pour la protection des secteurs affectés et le rétablissement des entraves au commerce. Toute la construction européenne serait par là menacée.

Le premier pas concret à prendre devrait consister dans la définition d'une marge maximum – celle antérieure au 18 décembre, par exemple – pour les fluctuations permises entre les monnaies de la Communauté. Le second serait de les rétrécir graduellement, aussi rapidement que possible, jusqu'à l'élimination totale qui devra précéder le parachèvement de l'Union monétaire proclamée comme objectif final par la Conférence au Sommet de La Haye.

4. Rien n'assure encore d'ailleurs que les fluctuations de change du dollar puissent effectivement être limitées aux 4,5 % envisagés dans les accords du 18 décembre. Le dollar reste, jusqu'à nouvel ordre, inconvertible. Les Etats-Unis répudient tout engagement – qu'ils pourraient d'ailleurs être incapables d'honorer – de racheter leur devise au marché, même pour l'empêcher de tomber au-dessous de son cours plancher. Et aucun autre pays ne s'est engagé à prendre le relais des Etats-Unis et à racheter au marché – en leur lieu et place – les dollars excédentaires pesant sur les cours. Un tel engagement serait d'ailleurs inconcevable car il équivaldrait à un blanc seing donné aux Etats-Unis pour utiliser, sans limite aucune, les planches à billets des banques centrales européennes au financement intégral des déficits de paiement américains.
5. Les pays européens doivent donc établir de toute urgence un système de règlement de leur commerce moins étroitement dépendant de règlements exclusifs en dollars papiers inconvertibles. Ceci impose la création immédiate de l'instrument nécessaire à cet effet, et sur lequel les principaux dirigeants ont d'ores et déjà marqué leur accord, c'est-à-dire le Fonds Européen de Réserves réclamé depuis longtemps par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Proposé à La Haye en décembre 1969 par le Chancelier Brandt, le Fonds a été rebaptisé Fonds Européen de Coopération Monétaire dans le rapport des Gouverneurs de Banques Centrales (Rapport Ansiaux) du 13 septembre 1970, et décrit plus précisément dans la Conférence de Presse du 20 septembre 1971 du Président Pompidou comme organe commun d'exécution pour une gestion concertée des réserves. Peu importe le nom. Et peu importent

les détails techniques proposés par les experts et sur lesquels ceux-ci sont d'ailleurs largement d'accord¹. Il est grand temps de passer des paroles aux actes.

6. Le fonctionnement d'un tel Fonds peut être esquissé très brièvement et simplement dans des termes compréhensibles à tous. Chaque Banque Centrale maintiendrait auprès du Fonds, et utiliserait pour ses règlements, un compte de dépôt essentiellement comparable aux comptes de dépôt maintenus par tout un chacun auprès d'une banque commerciale, où à la Poste.

Chaque Banque Centrale tirerait sur son compte auprès du Fonds pour obtenir toute autre monnaie communautaire qu'elle doit vendre au marché pour empêcher son cours de change de tomber en-dessous de la marge agréée. Réciproquement, chaque Banque Centrale déposerait à son compte les monnaies qu'elle achèterait au marché pour empêcher une hausse excessive de sa propre monnaie.

Ce système éviterait de devoir utiliser une monnaie tierce – le dollar, en pratique – dans les interventions visant à préserver les fluctuations de cours des monnaies des pays membres à l'intérieur des marges agréées, destinées d'ailleurs à se rétrécir progressivement jusqu'à leur élimination complète en préparation de l'Union Monétaire intégrale promise à La Haye. Elles pourraient être financées dans l'immédiat par les lignes mutuelles de crédit que se sont déjà consenties les banques centrales dans le cadre des accords de soutien monétaire à court terme. Les créances et dettes respectives seraient libellées en unités de compte communautaires comportant garantie de change, et plus attrayantes en ce moment que l'accumulation alternative de dollars fluctuants et inconvertibles.

Des règlements périodiques seraient cependant nécessaires pour éviter tout financement excessif des déficits d'un pays par ses partenaires. Le dollar pourrait être utilisé – au cours du jour – parmi les divers moyens de règlement acceptables au créancier : tirage de sa propre monnaie sur le FMI par le débiteur, utilisation des Droits de Tirage Spéciaux, transferts d'autres devises (entre autres la livre sterling) ou même obligations en unités de compte, négociables sur le marché et servant d'amorce aux opérations dites d'"open market" indispensables au développement d'un véritable marché monétaire européen.

Un pays en déficit persistant ne serait aucunement financé par des crédits illimités de ses partenaires, mais obligé, comme par le passé, à changer de politique et, éventuellement, à réajuster son taux de change.

¹ Voir le rapport Ansiaux et mon propre rapport de décembre 1969 au Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

Ces règlements ne porteraient en tout cas que sur des sommes considérablement réduites – voir l'expérience de l'UEP – par la compensation multilatérale automatique des créances et dettes quotidiennement accumulées par chaque pays membre vis-à-vis des autres pays participants dans leur ensemble.

7. Le fonctionnement, décrit au point 6, du Fonds Européen, assurerait ainsi le maintien des taux de change intra-communautaires à l'intérieur des marges agréées, quelles que soient les fluctuations de cours du dollar par rapport aux monnaies de la Communauté.

Quant au dollar lui-même, deux hypothèses sont à envisager :

a) Si le dollar tend à monter à l'excès sur le marché des changes par rapport aux monnaies communautaires, les Banques Centrales seraient à même de freiner aisément toute hausse jugée indésirable, et en tout cas au-delà du cours plafond, en vendant au marché une partie des énormes balances en dollars accumulées par elles, de moins en moins volontairement, au cours des deux dernières années.

b) Si, au contraire, des excédents de dollars venaient à nouveau en déprimer les cours sur le marché, les autorités de la Communauté devraient décider en commun des montants qu'elles consentiraient à acheter pour empêcher une baisse du dollar jugée incompatible avec le maintien d'une concurrence saine entre leurs entreprises et les entreprises américaines sur leurs propres marchés et sur les marchés mondiaux. Une telle éventualité leur imposerait un choix extrêmement pénible entre le renchérissement des coûts de production nationaux et des coûts américains d'une part, et d'autre part, le financement excessif, en dollars inconvertibles, des déficits non seulement aux Etats-Unis, mais d'autres pays utilisant le dollar dans leurs règlements.

Ainsi que le souligne le rapport déjà cité des Gouverneurs de Banques Centrales, la mise en place d'un Fonds Européen faciliterait grandement la concertation et l'application des décisions conjointes nécessaires à cet effet. Le Fonds pourrait exécuter lui-même, ou canaliser à travers les comptes de ses membres, les interventions jugées nécessaires sur le marché du dollar, aussi bien que d'autres monnaies tierces et des monnaies des pays participants.

Notons enfin que si la dépréciation du dollar venait à excéder les marges tolérables, les pays européens pourraient freiner, par des réglementations adoptées et appliquées de concert, les mouvements indésirables de capitaux des banques commerciales, intermédiaires financiers et grandes entreprises, particulièrement supranationales. La

nécessité d'une telle réglementation est de plus en plus reconnue comme souhaitable face au développement spectaculaire et parfois désordonné du marché incontrôlé – et incontrôlable nationalement – des Euro-devises.

Ces interventions et réglementations appelleraient bien évidemment des consultations étroites avec les Etats-Unis eux-mêmes quant à l'évolution de politiques plus compatibles – notamment quant aux taux d'intérêts – et à la participation des Etats-Unis eux-mêmes au soutien du cours de change de leur monnaie sur les marchés mondiaux.

8. Je n'ai pas voulu toucher ici aux questions soulevées par la négociation des accords mondiaux indispensables à la restauration d'un ordre monétaire international. Je noterai simplement, pour terminer, que le succès de cette négociation dépendra largement de la capacité des pays de la Communauté de conclure entre eux les accords nécessaires à leur coopération mutuelle, et à leur participation efficace à la négociation et mise en oeuvre des accords mondiaux sur la reconstruction d'un système monétaire international, décédé depuis le 15 août, après une longue et pénible agonie, et dont le "constat de décès" a été proclamé officiellement au monde le 18 décembre dernier.